



Département
des Landes

Arrêté publié sur le site de la Collectivité
le 11 Juin 2024.

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 040-224000018-20240611-PJ_2023_3-AR



Les Landes, le Département

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental
N°DGA Solidarités-SG-Tarification-PJ-2023-3

ARRÊTÉ PORTANT FIXATION DU TARIF HORAIRE 2023 DE L'ASSOCIATION VESTA'ADMR

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental des Landes, en date du 30 juin 2014, portant autorisation d'interventions de Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) au domicile des familles par l'association VESTA'ADMR,

VU la délibération n°A-4/1 du 23 mars 2023 fixant le budget de la protection de l'enfance pour l'année 2023,

VU le courrier par lequel la personne ayant qualité pour représenter l'association a adressé sa proposition budgétaire 2023,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général adjoint en charge des Solidarités du Conseil départemental des Landes :

ARRETE

Article 1

Le tarif horaire pour l'association VESTA'ADMR est fixé pour l'exercice 2023 à 41,05 € pour les interventions des TISF (Techniciens d'intervention sociale et familiale).

Article 2

Le Directeur général des Services du Conseil départemental des Landes, la Payeuse départementale des Landes, le Directeur général adjoint en charge des Solidarités du Conseil départemental des Landes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

Article 3

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale, 17 cours de Verdun - 33 074 Bordeaux cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou notification à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié.

Fait à Mont-de-Marsan, le

10 JUIN 2024

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental